PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEBLENHEIM
SEANCE DU 30 juin 2026
Sous la présidence de Monsieur Antoine KLEIM, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00.

Conseil Municipal :

Liste de présence	
Elus :	15
En fonctions :	15
Présent (s) :	15
Absents (s) :	
Excusé (s) :	
Représenté (s) :	

Maire et Adjoints	
Antoine KLEIM – Maire	Présent
Serge BIRCKEL – 1er Adjoint	Présent
Clarisse STEIB – 2e Adjointe	Présente
Raymond HEIMBURGER – 3e Adjoint	Présent

Conseillers Municipaux	
Philippe CARRE	Présent
Annick SCHWARTZ	Présente
Rosa FREUDENREICH	Présente
Concepción RODRIGUEZ	Présente
Christine FLEITH	Présente
Jasmine BRUPPACHER	Présente
Sandro COLAIANNI	Présent
Daniel KAUTZMANN	Présent
Julien BENOIST	Présent
Anne LANG	Présente
Frank HARTWEG	Présent

Procuration (s) :

Date de la convocation envoyée en dématérialisée :

23 juin 2026

Accusé de réception en préfecture
068-216800235-20260630-30062026_1-AU
Reçu le 06/07/2026

Publié le : 06/10/2026 15:49 (Europe/Paris)
Par : Commune de Beblenheim
https://www.beblenheim.fr/documents_administratifs/81530

Ordre du jour

1. **Désignation du secrétaire de séance**

2. **Approbation du compte rendu de la/des dernière(s) réunion(s)** --- *voir documents mailés*

3. **Actualité des organismes extérieurs – commissions – écoles – groupes de travail**
 - Erratum - Désignation des membres des commissions communales – mise à jour
 - Validation du règlement intérieur de mise à disposition de la SDF aux associations
 - Dossiers en cours

4. **Travaux**
 - Dossiers en cours
 - Divers

5. **Finances**
 - Validation des travaux d'investissement 2026 – (demandes faites après le vote du budget)
 - Adhésion au groupement de commande pour la fourniture d'électricité
 - Divers

6. **Urbanisme**
 - Adhésion de la Commune de Beblenheim à l'ADAUHR-ATD ALSACE
 - Chasse – Inscription d'un permissionnaire de chasse – lot n°2
 - Vente - échange parcelles INGOLD – COMMUNE
 - Divers

7. **Ressources Humaines**
 - Divers

8. **Dates à retenir**

9. **Divers**
 - Tour de table

Accusé de réception en préfecture
068-216800235-20260630-30062026_1-AU
Reçu le 06/07/2026

Publié le : 06/10/2026 15:49 (Europe/Paris)
Par : Commune de Beblenheim
https://www.beblenheim.fr/documents_administratifs/81530

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Clarisse STEIB secrétaire de séance.
Celle-ci constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement démarrer sa réunion pour débattre et voter les points à l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA /DES DERNIERE(S) REUNION(S)

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 15/04/2026 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. ACTUALITES ORGANISMES EXT. - COMMISSIONS - ECOLES - GROUPES DE TRAVAIL

a. Commissions extérieures et communales

- **Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé :**

Le maire fait un rapide compte rendu des différentes commissions.
Clarisse STEIB, fait un résumé de la dernière réunion communication.
Jasmine BRUPPACHER fait un compte rendu de la réunion Enfance et jeunesse.

- **SIAEPABE :**

Serge BIRCKEL informe du projet de remise à niveau de la station d'épuration de Beblenheim, avec participation obligatoire des industriels, comme la Cave de Beblenheim et la Cave Bestheim de Bennwihr.
Il informe aussi qu'à compter du 2ème semestre 2026, les compteurs d'eau seront changés pour les 6 communes membres du syndicat afin de permettre la relève à distance.

- **Brigade Verte :**

Raymond HEIMBURGER a participé la réunion d'installation du nouveau bureau et présentation du bilan annuel de l'année 2025.

- **Comité des fêtes :**

Sandro COLAIANNI informe qu'un nouveau bureau a été mis en place ; Sandro COLAIANNI, Président, Julien BENOIST, Vice-Président, Anne LANG, secrétaire et Francine WURTZ, trésorière.

- **Conseil Municipal des Enfants :**

Clarisse STEIB informe de la fin du mandat des enfants ; la prochaine élection des jeunes aura lieu en septembre.

- **Commission communication :**

Julien BENOIST informe de la nouvelle présentation du journal trimestriel qui sortira début juillet.

Accusé de réception en préfecture
068-216800235-20260630-30062026_1-AU
Reçu le 06/07/2026

Publié le : 06/10/2026 15:49 (Europe/Paris)
Par : Commune de Beblenheim
https://www.beblenheim.fr/documents_administratifs/81530

- **Commission cadre de vie :**

Raymond HEIMBURGER informe que suite à l'annulation de la journée citoyenne pour cause de canicule, une autre date a été fixé, le 10 octobre 2026.
Il y a déjà des retours d'inscription pour cette nouvelle date.

- **Conseil d'école :**

Jasmine BRUPPACHER informe que l'école de Beblenheim a de grands besoins de matériel informatique, et en autre un nouveau TBI.
Un nouvel ordinateur est prévu à l'achat dans les investissements de la commune.
Certains membres du Conseil Municipal ont participé à une matinée pour trier, ranger et jeter les affaires restant à l'école primaire.
Le maire informe qu'une partie des livres destinés à être jetés ont été récupéré par le périscolaire de Fréland ; les enfants ont remercié la mairie pour ce geste avec une lettre et un dessin.

b. Erratum – Désignation des membres des commissions communales – mise à jour :

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, soit le 15 avril 2026, une erreur a été inscrite lors de la désignation des représentants de la bibliothèque.

En effet, il ne fallait pas lire Serge BIRCKEL mais Clarisse STEIB.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

DESIGNE **Clarisse STEIB représente de la bibliothèque communale** ;

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente.

c. Validation du règlement intérieur de mise à disposition de la salle des fêtes aux associations :

Le Maire informe le Conseil municipal que la commission cadre de vie a décidé de mettre en place un règlement intérieur s'appliquant aux associations communales bénéficiant de la mise à disposition annuelle de la salle des fêtes.
En effet, le Maire les informe que la salle des fêtes leur est mise à disposition à titre gracieux depuis la réhabilitation de cette dernière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

VALIDE le règlement intérieur ;

PRECISE que ce règlement intérieur sera envoyé à chaque Président d'associations et qu'une copie sera affichée à l'intérieur de la salle des fêtes.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente.

Accusé de réception en préfecture
068-216800235-20260630-30062026_1-AU
Reçu le 06/07/2026

Publié le : 06/10/2026 15:49 (Europe/Paris)
Par : Commune de Beblenheim
https://www.beblenheim.fr/documents_administratifs/81530

4. TRAVAUX

a. Dossier en cours

Le maire informe qu'il faudra refaire les escaliers de l'école maternelle, les carreaux carrelage étant cassés.
Il précise aussi que des vitraux à l'église catholique sont à changer ; des infiltrations ont été constatés en cas de fortes pluies.
Dans le cadre des travaux de rénovation extérieure de la mairie, le maire propose d'en profiter pour refaire des travaux de peinture intérieure de l'ensemble du bâtiment.
Les tapis de sols de l'entrée de la salle des fêtes seraient à changer ; ceux-ci ont plus de 20 ans.
Le maire a aussi demandé un devis pour information, pour le remplacement des fenêtres de l'étage de la salle des fêtes afin d'en faciliter l'ouverture.

Serge BIRCKEL informe le Conseil Municipal qu'il a demandé 2 devis pour le réaménagement du chemin longeant le cimetière. Il en ressort un gros écart de prix entre les 2 entreprises consultées. Le projet devant être vraiment étudier

5. FINANCES

a. Validation des travaux d'investissements 2026 – demandes faites après le vote du budget

Le Maire présente au Conseil municipal les demandes de devis faîtes après le vote du budget 2026 :

Nature des travaux	Entreprise	Montant TTC
Peinture entrée + cage d'escalier mairie + bureaux	**Peinture ECKERT** BENNWIHR-Gare	7 753.00 €
Peinture salle du Conseil + réfection plafond Option : peinture du plafond	**Peinture ECKERT** BENNWIHR-Gare	4 758.24 €
Réfection escalier extérieur cour de l'école maternelle	**STAMILE** GUEMAR	2 661.12 €
Remplacement des vitraux de l'église catholique	**JAEGY** ELBACH	9 840.00€
Remplacement du tapis de sol d'entrée de la salle des fêtes	**SOLS CONCEPT** DESSENHEIM	3 365.87€

Daniel KAUTZMANN, demande à ce que les devis soient transmis à l'ensemble du Conseil Municipal avant les réunions.
Le Maire rappelle qu'il n'y a pas d'obligation à transmettre les documents.
Après discussion, les devis seront transmis à l'ensemble du Conseil Municipal à l'issue de la réunion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés, moins 1 contre, Daniel KAUTZMANN.**

APPROUVE les propositions du Maire ;

PRECISE Que pour le devis pour la peinture du plafond tendu de la salle du conseil, la durée de garantie de la peinture sera demandée à l'entreprise.

PRECISE que le devis de remplacement des vitraux est validé à ce jour dans l'attente d'un autre devis sous 15j pour garder la validité du 1er devis.

Accusé de réception en préfecture
068-216800235-20260630-30062026_1-AU
Reçu le 06/07/2026

Publié le : 06/10/2026 15:49 (Europe/Paris)
Par : Commune de Beblenheim
https://www.beblenheim.fr/documents_administratifs/81530

AUTORISE Le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches, à signer les documents afférents à ces opérations ;

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente.

b. Adhésion au groupement de commande pour la fourniture d'électricité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU les articles L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 août 2022 portant sur la décision d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, sous accord-cadre, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité proposé par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, ci-annexé, approuvé par délibération n° 2026. 1.14 du Conseil de Communauté en date du 5 février 2026

Considérant que la Communauté de Communes renouvelle un groupement de commandes afin d'optimiser les achats d'électricité ct de réduire 1'impact financier de la hausse des coûts de l'énergie,

Considérant que ce dispositif permet une mutualisation des procédures de mise en concurrence et une meilleure maîtrise des consommations,

Considérant que la Commune a intérêt à adhérer à ce groupement pour bénéficier de conditions d'achat plus avantageuses,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité coordonne par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, pour la période du 1 er janvier 2027 au 31 décembre 2030

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes telle qu'annexée à la présente délibération

AUTORISE Le Maire à signer la convention constitutive ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente.

Accusé de réception en préfecture
068-216800235-20260630-30062026_1-AU
Reçu le 06/07/2026

Publié le : 06/10/2026 15:49 (Europe/Paris)
Par : Commune de Beblenheim
https://www.beblenheim.fr/documents_administratifs/81530

6. URBANISME

a. Adhésion de la Commune de Beblenheim à l'ADAUHR - ATD Alsace

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adhésion de la commune de Beblenheim à l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme, Agence Technique Départementale ATD Alsace.
En application de l'article L 555-1 du CGCT, a été créé entre la Collectivité européenne d'Alsace, les communes et les EPCI adhérents, un établissement public administratif dénommé « Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme - Agence Technique Départementale ADAUHR-ATD Alsace », ayant pour objet principal d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI/Syndicats de la Collectivité européenne d'Alsace, adhérents, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier, dans les domaines suivants :

- L'urbanisme,
- L'aménagement du territoire,
- Les constructions et aménagements publics,
- Le patrimoine bâti,
- L'information géographique.

Cette mission d'assistance et de conseil porte sur les analyses préalables relatives à un projet (opportunité et faisabilité du projet en amont des études opérationnelles) ou prendre la forme de conseils aux communes et autre EPCI/Syndicats dans l'exercice de la gestion de leurs compétences qui relèvent des domaines d'activité de l'Agence.
L'adhésion à l'Agence permettra donc, a minima, de bénéficier de l'expertise et des conseils de l'Agence dans les domaines susvisés.
En outre, elle ouvre la possibilité de collaborer plus étroitement dans le cadre de prestations :

- De « quasi-régie » pour répondre à un besoin particulier moyennant le paiement d'un prix,
- Dans le champ concurrentiel et à titre onéreux (réponse à une consultation).

Les statuts précisent que l'ADAUHR-ATD Alsace exerce ses missions à titre onéreux dans ses différents domaines « opérationnels » (patrimoine bâti, aménagement et construction) jusqu'à la conduite d'opérations (cette composante étant exclue, l'agence n'exerçant pas de mission de maîtrise d'œuvre), sauf dans l'urbanisme réglementaire ou l'Agence exerce clairement son rôle de bureau d'études.
Par conséquent, en devenant membre, la commune profitera de l'ensemble des services de l'Agence développés, ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

CONFIRME l'adhésion de la commune de Beblenheim à l'ADAUHR-ATD Alsace après validation de la demande par le Conseil d'Administration de l'ADAUHR-ATD Alsace.

DESIGNE M. Antoine KLEIM comme représentant « titulaire » de la commune et M. Serge BIRCKEL comme représentant « suppléant ».

AUTORISE M. Antoine KLEIM ainsi que tout autre conseiller qu'il désignerait à mener l'ensemble des échanges en vue de formaliser la future adhésion.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente.

Accusé de réception en préfecture
068-216800235-20260630-30062026_1-AU
Reçu le 06/07/2026

Publié le : 06/10/2026 15:49 (Europe/Paris)
Par : Commune de Beblenheim
https://www.beblenheim.fr/documents_administratifs/81530

b. Chasse - Lot n°2 - Inscription d'un permissionnaire de chasse

Robert BRUPPACHER, adjudicataire du lot de chasse n° 2 pour la période 2024-2033, domicilié au 7 chemin du Sonnenglanz à Beblenheim, a déposé une demande d'inscription d'un permissionnaire dans l'éventualité d'être admissible à son remplacement d'ici 3 ans, ce qui permettrait d'éviter une nouvelle adjudication.

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.429-02 à L.429-5 relatifs à l'organisation de la chasse dans les communes d'Alsace-Moselle,

Vu le procès-verbal de la commission communale de la chasse en date du 30 octobre 2023,

Vu la demande d'inscription en qualité de permissionnaire de chasse présentée par M. TAGLANG Philippe

Considérant que la commune est chargée de l'organisation de la chasse sur son ban et de la désignation des permissionnaires,

Considérant que l'avis de la commission communale de la chasse a été recueilli conformément aux dispositions légales,

Considérant que l'inscription du demandeur ne porte pas atteinte au bon fonctionnement du lot de chasse,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE d'inscrire Monsieur Philippe TAGLAN, domicilié au 12a Rue Bruhling - 68150 OSTHEIM En qualité de permissionnaire de chasse sur le lot communal n° 2 pour la période 2026-2033

PRECISE que cette inscription prend effet à compter de la date de la présente délibération

CHARGE le Maire ou son représentant de notifier la présente décision à l'intéressé et à la commission communale de la chasse

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente.

c. Vente - échange de parcelles INGOLD - Commune de Beblenheim

Demande de certificat de possession trentenaire – parcelles communales section 3 n°154 et n°156

Exposé du Maire :
Par courrier reçu le 8 décembre 2025, l'étude notariale ZOBLER et Associés notaires à Ribeauvillé, a sollicité la commune concernant la délivrance d'un certificat de possession trentenaire.
Cette demande est formulée au nom de Madame Edith KARCHER épouse de Monsieur Louis Ernest INGOLD.

Elle concerne les parcelles communales suivantes :

- **Section 3 – parcelle n°156**, d'une superficie de **94 ca**
- **Section 3 – parcelle n°154**, d'une superficie de **72 ca**

Ces deux parcelles appartiennent actuellement à la commune.

Madame KARCHER indique occuper et entretenir ces terrains depuis plus de trente ans, de manière continue, paisible et non contestée.
Il est également précisé que les consorts Louis Ernest INGOLD envisage de céder ces parcelles à Monsieur Maxime KAPLAN en cas de reconnaissance de la possession trentenaire.

Accusé de réception en préfecture
068-216800235-20260630-30062026_1-AU
Reçu le 06/07/2026

Publié le : 06/10/2026 15:49 (Europe/Paris)
Par : Commune de Beblenheim
https://www.beblenheim.fr/documents_administratifs/81530

La situation ouvre plusieurs possibilités de régularisation foncière, avec un enjeu important pour la commune : **conserver la maîtrise du devenir de ces terrains**.

Plusieurs options sont envisagées :

Option	Description	Avantages	Inconvénients / Risques	Niveau de maîtrise pour la commune
1. Échange de parcelles	Échange entre la commune et Mme KARCHER	Maintien du patrimoine communal / cohérence foncière	Complexité (trouver un terrain équivalent)	☑ Élevé
2. Vente à Mme KARCHER	Vente classique avec estimation	Régularisation simple / recette financière	Revente possible à M. KAPLAN (perte de maîtrise indirecte)	⚠ Moyen
3. Cession gratuite	Transfert sans contrepartie	Régularisation rapide / reconnaissance situation ancienne	Perte patrimoniale / encadrement juridique strict	✗ Faible
4. Vente directe à M. KAPLAN	Vente directe au bénéficiaire final	Évite double mutation / maîtrise du projet / recette financière	Nécessite accord des parties	☑ Élevé

Il est proposé au conseil municipal :

- de **prendre acte** de la demande de certificat de possession trentenaire,
- de **prendre connaissance du projet de cession à Monsieur Maxime KAPLAN**,
- d'**autoriser le Maire** à engager les négociations,
- d'étudier les différentes options présentées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE de ne pas céder les parcelles aux consorts INGOLD

PRECISE que la commune se mettra en relation avec Maxime KAPLAN si celui-ci est intéressé par l'achat des parcelles désignées ci-dessus

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente.

7. RESSOURCES HUMAINES

Le Maire informe le Conseil Municipal, que Denis BARBIER a été engagé à raison d'une journée par semaine, jusqu'au 31/08/2026 soulager le service technique.
Un emploi saisonnier a aussi été embauché du 1er au 19 juillet 2026.

Accusé de réception en préfecture
068-216800235-20260630-30062026_1-AU
Reçu le 06/07/2026

Publié le : 06/10/2026 15:49 (Europe/Paris)
Par : Commune de Beblenheim
https://www.beblenheim.fr/documents_administratifs/81530

8. DATES A RETENIR

4 juillet 2026 :	Foire aux livres organisée par l'Association MACE
4 juillet 2026 :	Soirée tartes flambées organisée par l'Amicale des Sapeurs-pompiers
22 juillet 2026 :	Don du sang
25 juillet 2026 :	Soirée grillades organisée par les Donneurs de Sang
31 juillet 2026 :	Pique-nique des habitants de Beblenheim organisé par le Comité des fêtes
1er aout 2026 :	Barbecue organisé par la paroisse protestante
20 aout 2026 :	Jury maisons fleuries
20 septembre 2026	Vin nouveau organisé par l'association de pêche
26 Septembre 2026 :	Livres en scène
17 octobre 2026 :	Fête de la bibliothèque
24 octobre 2026 :	Journée découverte à la station d'épuration organisée par le SIAEPABE

9. DIVERS

Tour de table :

Clarisse STEIB : informe que l'application IntraMuros fonctionne très bien pour la Commune Beblenheim Elle demande aussi qu'une délibération soit prise par le Conseil Municipal, pour la vente des livres lors du désherbage annuel lors de la Foire aux livres organisée par la Bibliothèque.

Sandro COLAIANNI : informe le Conseil Municipal de l'incident à nouveau constaté à l'étang de pêche de la Commune. Le même souci avait été constaté il y a 2 ans. La commune a demandé à la Brigade Verte de se rendre sur place afin de constater les dégâts.
Il demande aussi à ce que le cours d'eau l'Altenbach soit entretenu afin de permettre l'arrivée d'eau.

Daniel KAUTZMANN : Demande à ce que l'ensemble des documents soient transmis avant les réunions de Conseil Municipal afin de pouvoir être étudiés

Anne MAULER : approuve la demande de Daniel KAUTZMANN

Julien BENOIST : demande également que les documents soient transmis avant les réunions de Conseil Municipal

Antoine KLEIM : confirme que les documents seront transmis comme demandés

Serge BIRCKEL : informe que la demande de DETR pour la réfection du chemin Badstubweg devra être faite avant la fin de l'année.
Le syndicat viticole ne fera pas ces travaux ; un devis sera demandé.

Séance levée à 23H10.

Le Maire
Antoine KLEIM

Le Secrétaire
Clarisse STEIB

Accusé de réception en préfecture
068-216800235-20260630-30062026_1-AU
Reçu le 06/07/2026

Publié le : 06/10/2026 15:49 (Europe/Paris)
Par : Commune de Beblenheim
https://www.beblenheim.fr/documents_administratifs/81530